

www.ovronnaz.ch

45^e
ÉDITION

2582M



COURSE PÉDESTRE

OVRONNAZ CABANE RAMBERT



DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2020

DE LEYTRON 18.4 km / 2'125 m dénivelé
D'OVRONNAZ 8.4 km / 1'350 m dénivelé

ouverture du télésiège de Jorasse à 7h

8^e CLASSEMENT COMBINÉ AVEC LES COURSES DE

OVRONNAZ RAMBERT - LA CHAMETTE DES DEB HUE - CH IV CABINET

Plan de protection COVID-19

Table des matières

1. Présentation	3
2. Bases légales	3
3. Introduction	3
4. Périmètre de la course et infrastructures	3
4.1. Transport avant et après la course	3
4.2. Parkings, inscriptions et transferts	3
4.2.1. Départ depuis Leytron	3
4.2.2. Départ depuis Ovronnaz	4
4.3. Village des sponsors, cantine de fête	4
4.4. Zones de départ – mesures de protection Covid-19	4
4.4.1. Collecte des données des coureurs et du staff	4
4.4.2. Collecte des données des spectateurs	5
4.5. Ravitaillement et moyens de communication	5
4.6. Zones d'arrivée	5
4.7. Vestiaires/Douches	5
4.8. Toilettes	6
4.9. Remise des prix	6
5. Personnes impliquées dans l'organisation	6
6. Spectateurs	6
7. Information	6
8. Responsable du plan de protection	7
9. Annexes	8
10.1. Plan des parcours	8
10.1.1. Ovronnaz (Morthey) – Cabane Rambert	8
10.1.2. Leytron – Ovronnaz (Morthey)	9

1. Présentation

La course pédestre de montagne Ovronnaz - Cabane Rambert connaîtra sa 45ème édition le dimanche 6 septembre 2020. Avec la Grimpette des Bédjuis et Fully-Sorniot, elle fait partie du Défi de Septembre, qui réunit 3 courses de montagne du district de Martigny. Elle compte également comme épreuve de la Coupe valaisanne de la montagne.

L'édition 2020 propose 3 parcours (voir annexe) :

- Ovronnaz (Morthey) – Cabane Rambert : 8.4 km / + 1350 m de dénivelé
- Leytron – Cabane Rambert : 18.4 km / + 2125 m de dénivelé
- Ecoliers, Ovronnaz – Saille : 3.5 km

2. Bases légales

Le concept de protection de la course Ovronnaz - Cabane Rambert 2020 se réfère aux bases légales et réglementaires suivantes :

- Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière (RS 818.101.26)
- Concept cadre de protection pour les courses à pied de Swiss Running (Situation au 24.06.2020)
- FAQ OFSP nouveau coronavirus (19.06.2020)
- Conditions cadres pour le sport (OFSP et Swiss Olympic, 22.06.20)
- Règles d'hygiène et de distanciation de l'OFSP.

3. Introduction

Toutes les personnes présentes (participants/es, aides, spectateurs/trices, médias, sponsors, partenaires, etc.) s'engagent dans l'intérêt de la course en montagne et vis-à-vis de l'ensemble de la population à respecter de manière solidaire et avec une responsabilité personnelle élevée le concept de protection et de mettre en œuvre de manière conséquente les mesures nécessaires.

Seules les personnes en parfaite santé, qui n'ont pas de maladies préexistantes ou de symptômes de maladies /Covid-19 ou qui n'ont pas été en contact avec des personnes malades, ont le droit d'être présentes à la manifestation. Les personnes à risque notamment doivent suivre les directives spécifiques de l'OFSP.

4. Périmètre de la course et infrastructures

4.1. Transport avant et après la course

Les participants et les spectateurs sont encouragés à privilégier les transports privés pour minimiser le risque de contagion.

En se déplaçant en transports publics, les mesures de précaution doivent être respectées, notamment le port du masque obligatoire.

4.2. Parkings, inscriptions et transferts

4.2.1. Départ depuis Leytron

Le parking se trouve au terrain de football de Leytron où a lieu le départ de la course. Le parking est surveillé jusqu'à l'heure du départ, afin notamment d'y empêcher tout rassemblement.

Le bureau des inscriptions est ouvert dès 6h00. Les participants peuvent y déposer un sac qui sera acheminé directement à la Cabane Rambert.

Une navette gratuite est à disposition d'Ovronnaz pour le retour à Leytron (départ à 15h30). Pour tous les usagers de cette navette, le port du masque est obligatoire.

4.2.2. Départ depuis Ovronnaz

Le parking du Centre sportif et les parkings communaux signalés doivent être utilisés exclusivement ; la place devant le télésiège est interdite. Le parking est surveillé jusqu'à l'heure du départ, afin notamment d'y empêcher tout rassemblement et optimiser les flux vers le départ.

Le bureau des inscriptions se trouve à la Pension d'Ovronnaz, à 2 minutes à pied des parkings, où les dossards sont à retirer dès 6h00. Les participants peuvent y déposer un sac qui sera acheminé directement à la Cabane Rambert.

Le départ se situe à Morthey, au bas de la station d'Ovronnaz.

4.3. Village des sponsors, cantine de fête

En raison de la situation sanitaire, ces infrastructures ne seront pas installées en 2020. La présence des sponsors se limite à la visibilité (carnet de fête, banderoles) et ne comprendra aucune activité de promotion (distribution de goodies, etc.).

4.4. Zones de départ – mesures de protection Covid-19

Les zones de départ (Leytron et Ovronnaz) sont délimitées avec des accès contrôlés. Elles sont divisées en deux secteurs distincts et séparés d'au moins 1.5 mètre : le secteur des participants (avec staff) et le secteur des accompagnants et spectateurs. Tout changement de secteur est strictement interdit. Des membres de l'organisation s'en assurent. Chaque secteur accueillera au maximum 300 personnes au total.

4.4.1. Collecte des données des coureurs et du staff

Les données de contact des coureurs (nom, prénom, domicile et téléphone) ont été enregistrées lors de leur inscription. La course compte au total 250 participants les meilleures années. A ce jour, 30 personnes sont inscrites et le contexte sanitaire laisse présager un nombre réduit de participants. Afin de tenir compte du staff, le nombre d'inscription sera toutefois limité à 250.

Avec le consentement des coureurs, acquis lors de l'inscription, ces données peuvent servir, comme chaque année, à informer ponctuellement les participants de nouveautés (événements, produits, services, actions spéciales, etc.)

Les données de contact des membres de l'organisation (nom, prénom, domicile et téléphone) sont enregistrées. Cela concerne l'ensemble des personnes actives dans l'organisation de la course, présentes ce jour-là (comité, bénévoles, ravitailleurs, technique, sécurité, etc.), les invités, autorités et sponsors, les médias, les fournisseurs, etc.

Ces données ne seront pas utilisées à d'autres fins; elles sont collectées par le responsable du plan de protection, enregistrées de manière sécurisée dans un fichier informatique et conservées durant 14 jours avant d'être détruites.

4.4.2. Collecte des données des spectateurs

Les distances ne pouvant être garanties entre les spectateurs et les mesures de protection, comme le port du masque permanent, ne pouvant être exigées et contrôlées pour tous, chaque personne qui souhaite pénétrer dans le périmètre de départ (secteur « spectateurs ») devra fournir ses données de contact individuelles (nom, prénom, domicile et téléphone) et sera informée du but et de l'utilisation de ses données. Elle sera également informée de la possibilité que le service cantonal compétent prenne contact avec elle pour ordonner une quarantaine en cas de contacts avec des personnes atteintes du COVID-19.

Les coordonnées collectées ne seront pas utilisées à d'autres fins; elles sont collectées par le responsable du plan de protection, enregistrées de manière sécurisée dans un fichier informatique et conservées durant 14 jours avant d'être détruites.

4.5. Ravitaillement et moyens de communication

Le ravitaillement aux postes intermédiaires et à l'arrivée respectent les règles d'hygiène et les distances. Ainsi, comme indiqué au point 5, le personnel chargé du ravitaillement porte un masque de protection et des gants en permanence. Il est en principe séparé des coureurs d'au moins 1 mètre (table) et des éventuels spectateurs (hors périmètre de la manifestation) d'au moins 1.5 mètre.

Les objets manipulés (thermos, ustensiles, etc.) sont régulièrement désinfectés. Aux postes de ravitaillement, des masques de protection et du gel hydro-alcoolique sont à disposition en suffisance.

L'élimination des déchets, dans des sacs poubelle ordinaires, est effectuée par le chef de poste, qui porte un masque de protection et des gants. Les déchets sont triés autant que possible; les sacs poubelle ne sont pas écrasés et sont fermés avant manipulation. Après élimination des déchets, le chef de poste se lave les mains consciencieusement avec du gel hydro-alcoolique.

Les postes de radio et les écouteurs sont désinfectés à chaque changement d'utilisateur et les microphones sont enveloppés d'un film de protection.

4.6. Zones d'arrivée

Les zones d'arrivée (Cabane Rambert et Saille pour les écoliers) sont délimitées avec des accès contrôlés. Elles sont divisées en deux secteurs distincts et séparés d'au moins 1.5 mètre : le secteur des participants (avec staff) et le secteur des accompagnants et spectateurs. Tout changement de secteur est strictement interdit. Des membres de l'organisation s'en assurent. Chaque secteur accueillera au maximum 300 personnes au total.

A la cabane Rambert, les secteurs « coureurs » et « spectateurs » sont non seulement séparés entre eux, mais également séparés de l'accès ordinaire à la cabane, dont l'exploitation reste assurée en toute sécurité.

Pour éviter des rassemblements, les finishers doivent quitter la zone d'arrivée immédiatement après s'être ravitaillés.

4.7. Vestiaires/Douches

Pour des raisons de complexité, il est renoncé à proposer aux participants des vestiaires et des douches.

4.8. Toilettes

Des toilettes seront mises à disposition des coureurs dans le respect des normes sanitaires en vigueur (nettoyées et désinfectées régulièrement, avec désinfectant mis à disposition). La distance entre les toilettes sera également conforme aux normes sanitaires et des marques pour les éventuelles files d'attente seront apposées.

4.9. Remise des prix

Il n'y a pas de cérémonie de remise des prix.

5. Personnes impliquées dans l'organisation

Toutes les personnes impliquées dans l'organisation reçoivent, avant l'arrivée des participants, les instructions concernant le respect des mesures de protection applicables de l'OFSP.

Le personnel engagé dans les zones de parking, au bureau des inscriptions, à la remise des dossards, dans les aires de départ et d'arrivée, aux ravitaillements, à l'information et à l'accueil, etc. porte un masque de protection en permanence. Un marquage au sol permet de maintenir les distances requises devant le bureau des inscriptions et lors de la remise des dossards.

Compte tenu de la situation sanitaire, le nombre de bénévoles est réduit au maximum. Dans la mesure du possible, les membres de l'organisation évitent tout rassemblement ; ils se rendent directement sur le lieu d'engagement correspondant et annoncent leur disponibilité via communication électronique.

6. Spectateurs

Dans le périmètre de la manifestation, deux secteurs sont dédiés aux spectateurs : dans la zone de départ et dans la zone d'arrivée. Hors de ces deux zones, la présence de spectateurs n'est pas souhaitée (à défaut de pouvoir être interdite).

Dans ses communications, notamment sur son site Internet, l'organisation de la course rappelle qu'en raison de la crise sanitaire et des risques de contamination, elle exhorte les spectateurs à respecter ces zones dédiées et les enjoint de renoncer à assister à la course hors du périmètre prévu.

Elle le rappelle également, avec le concours de la police municipale, par des affiches bien visibles placées à tous les points d'accès au parcours de la course (routes, remontés mécaniques, etc.).

La course se déroule toutefois dans l'espace public, qui reste librement accessible, aussi bien aux spectateurs qu'aux habitants et hôtes de la région ou aux randonneurs. Dans les secteurs publics le long du parcours, les règles pour les rassemblements spontanés dans l'espace public s'appliquent. Les spectateurs/trices sont personnellement responsables de respecter les mesures de protections en vigueur de l'OFSP.

L'organisateur a décidé de renoncer aux offres pour spectateurs/trices dans l'espace public.

7. Information

Les organisateurs installent des affiches et panneaux d'information avec les règles en vigueur et les mesures de prévention, notamment aux points névralgiques (parkings, bureau d'inscription, zones de départ et d'arrivée, ravitaillement, etc.).

Des annonces régulières sont faites via les sonos, afin de rappeler les instructions à suivre en matière de mesures de protection et de conduite.

8. Responsable du plan de protection

L'organisateur assume la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre du concept de protection, qui est soumis aux autorités communales. Il désigne pour cela un responsable, qui dirige et documente l'instruction des personnes impliquées et la mise en œuvre.

Le responsable du plan de protection détient notamment les données individuelles de contact dans un fichier informatique. Il est atteignable en tout temps de 7h00 à 22h00, dans les 14 jours qui suivent la fin de la manifestation. Au besoin, il dévie son téléphone et son e-mail vers un remplaçant convenu au préalable, afin de pouvoir répondre sans délai à toute sollicitation des autorités.

Le responsable du plan de protection est :

Buchard Arnaud
Rouatope 35, 1912 Leytron
078 / 728 83 68
arnaud.buchard@gmail.com

Leytron, le 22 juillet 2020

Delphine Buchard Marchal

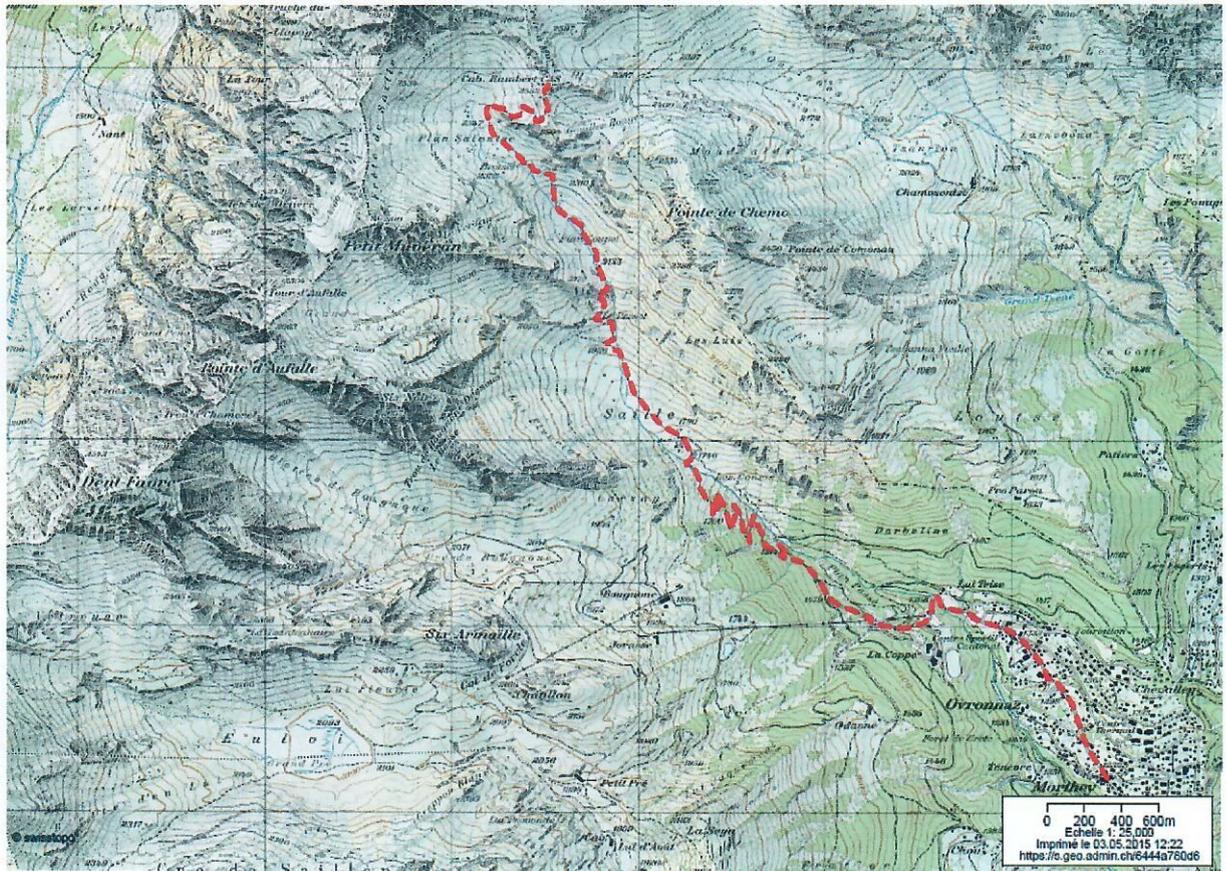
Secrétaire comité d'organisation



9. Annexes

10.1. Plan des parcours

10.1.1. Ovronnaz (Morthey) – Cabane Rambert



10.1.3. Ecoliers, Ovronnaz – Saille

